



5^{ème} Course de Côte Régionale des Monts d'Arrée Samedi 10 et dimanche 11 Juillet 2021



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de **L'ACO MAINE BRETAGNE**

Organise le Samedi 10 et dimanche 11 Juillet 2021 avec le concours de l'Association **Celtic Sport Auto**

Une compétition automobile de course de côte Régionale dénommée

5^{ème} Course de Côte des MONTS D'ARREE

Cette compétition compte pour :

- Coupe de France de la Montagne 2021
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Bretagne / Pays de la Loire
- Le Championnat A.C.O. des Courses de Côtes

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale du sport automobile Bretagne / Pays de Loire sous le numéro R 23 en date du 19/04/2021, et enregistré à la FFSA.

Organisateur technique

Nom : Celtic Sport Auto

Adresse : Route de Douarnenez Kéraél Vihan 29100 POUILLAN sur Mer

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. BEDIN	Jean-Paul	Licence n° 3271
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. MERCIER	Jean-Marie	Licence n° 4176
	M. DAMS	Christian	Licence n° 2498
Directeur de Course	M. GIANOLIO	Gabriel	Licence n° 7760
Directeur de Course Adjoint	M. COUSIN	Guillaume	Licence n° 206258
Directeur de Course Adjoint			
Commissaires Techniques A (B au minimum)	M. MEVEL	André	Licence n° 186089
Commissaires Techniques C	M. GUILLEUX	Patrick	Licence n° 55340
Chargé de la mise en place des moyens	M. LE GOFF	Jean-Yves	Licence n° 252822
Chargés des relations avec les concurrents stagiaires	M. FRETTE	Régis	Licence n° 235827
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. TATIN	Michel	Licence n° 6575
Chargé des Commissaires de route	M. RUELLO	Didier	Licence n° 206257
Chronométreurs	M. VOISIN	Raphael	Licence n° 211234
Chronométreurs	Mme SERVOIN	Corinne	Licence n° 48875
Classement	M. VOISIN	Raphael	Licence n° 211234

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements le mardi 6 Juillet 2021 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le jeudi 8 juillet 2021 à 22H00
- Vérifications administratives à la salle du Gouren
 - Le samedi 10 Juillet de 17H00 à 20H00
 - Le dimanche 11 Juillet de 8H00 à 9H00
- Vérifications techniques dans le parc concurrent
 - Le samedi 10 Juillet de 17H15 à 20H15
 - Le dimanche 11 Juillet de 8H00 à 9H00

Les vérifications administratives et techniques du dimanche matin uniquement sur demande écrite jointe aux bulletin et règlement d'engagement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 11 juillet 2021 à 9H00

Briefing des commissaires le 11 Juillet 2021 à 7H30 à la salle du Gouren (lieu d'accueil et d'hébergement).

Essais libres (non chronométrés) **un seul essai libre par concurrent** le dimanche 11 Juillet de 9H00 à 10H30

Essais chronométrés le dimanche 11 Juillet 2021

1^{ère} montée d'essai chrono de 10 H 45 à 11H30

2^{ème} montée d'essai chrono de 11 H 40 à 12h30

Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors du contrôle administratif contre émarginement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 11 Juillet 2021 à 13h00 ou ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Course

- 1ère montée le dimanche 11 Juillet 2021 à partir de 14H00
- 2ème montée le dimanche 11 Juillet 2021 à partir de 15H15
- 3ème montée le dimanche 11 Juillet 2021 à partir de 16H30
- 4ème montée le dimanche 11 Juillet 2021 à partir de 17H45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Au vu des conditions sanitaires actuelles, il n'y aura ni podium, ni remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 : le : samedi 10 Juillet 2021 à 20H00
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

- Vérifications administratives à la salle du Gouren
 - Le samedi 10 Juillet de 17H00 à 20H00
 - Le dimanche 11 Juillet de 8H00 à 9H00
- Vérifications techniques dans le parc concurrent
 - Le samedi 10 Juin de 17H15 à 20H15
 - Le dimanche 11 Juillet de 8H00 à 9H00
- Vérifications nécessitant un démontage, elles seront effectuées au Garage : Jean PLASSART
Adresse : Route de Carhaix 29690 BERRIEN
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 11 Juillet 2021 à 9H00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 11 Juillet 2021 à 9H00

Pesage des voitures libre ou obligatoire

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un engagement groupé à un tarif préférentiel sera accordé à tous les concurrent(e)s s'engageant au 1^{er} slalom en côte des Monts d'Arrée et à la 5^{ème} course de côte des Monts d'Arrée. Les droits d'engagement sont fixés pour les deux épreuves à 150€

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Celtic Sport Auto Route de Douarnenez Kéraél Vihan 29100 POUILLAN sur Mer

Email : celtic.sport.auto@gmail.com

Tél : 02.90.94.25.39

Mobile : 06.75.70.41.23

jusqu'au mardi 6 Juillet 2021 à minuit

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduits à 90 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement libellés à l'ordre de **Celtic Sport Auto**.

FORFAIT

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée

De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est **inférieur à 45** les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.2021

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte des Monts d'Arrée a le parcours suivant : route départementale 42 du lieu-dit « Liorzou » jusqu'au lieu-dit « Treusquilly ».

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.2021

Départ : route départementale 42 lieu-dit « Liorzou »

Arrivée : route départementale 42 lieu-dit « Treusquilly »

Pente moyenne 3.6%

Longueur du parcours 1800m.

Modalités de retour au départ : chemin de retour en convoi, au départ du parc concurrent empruntera la route D769 et par les voies communales jusqu'au départ

Parc de départ : zone artisanale de BERRIEN

Parc d'arrivée : zone artisanale de BERRIEN

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la ligne de départ, en convoi après mise en formation au parc concurrent

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu-dit « Liorzou »

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2021

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à zone artisanale de BERRIEN

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8H00, le vendredi 10 Juillet 2021

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans la zone artisanale de BERRIEN

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : zone artisanale de BERRIEN
- pendant les essais et la course au parc départ : zone artisanale de BERRIEN
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée zone artisanale de BERRIEN

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au local des vérifications administratives, TI AR Gouren de 8H à 20H00

Téléphone permanence n° 02.98.99.03.80

Centre de secours le plus proche : centre d'intervention de HUELGOAT Tél. 18 ou le 02.98.99.90.76

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors du contrôle administratif contre émarginement

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2021

Préciser la procédure de départ : (classique).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : **NON AUTORISE**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2021..

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Au vu de la situation actuelle, l'organisateur a privilégié une baisse importante du montant de l'engagement qui profite à tous les concurrent(e)s.